



# Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

2025

CA Indosuez  
Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20  
[www.ca-indosuez.com](http://www.ca-indosuez.com)

Société anonyme au capital  
de 584 325 015 euros  
RCS Paris 572 171 635

Etablissement de Crédit et Société de  
Courtage d'Assurances, immatriculée au  
Registre des intermédiaires en  
assurance sous le n° 07 004 739

SOMMAIRE

**SECTION I - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ ..... 2**

    Résumé ..... 2

    Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité..... 4

    Mesures prises au cours de la période et objectifs fixés pour la période qui suit afin d'éviter ou d'atténuer les principales incidences négatives identifiées..... 21

    Cibles ..... 21

    Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ..... 22

    Politiques d'engagement..... 29

    Référence aux normes internationales ..... 29

    Comparaison historique..... 29

**SECTION II - DÉCLARATION SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES CONSEILS EN INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ EN TANT QUE CONSEILLER FINANCIER..... 35**

**AVERTISSEMENTS ..... 36**

## SECTION I - DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

### RÉSUMÉ

CA Indosuez, LEI : 969500IHDSNRRY5LDB67, considère les principales incidences négatives (dénommées ci-après « PAI ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le présent document est la déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de CA Indosuez, 17 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris, France

La présente déclaration couvre la période de référence allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et intègre la communication d'informations quantitatives pour cette période de référence.

Ci-dessous, une synthèse des principales incidences négatives considérées par CA Indosuez :

Périmètre	Thématique	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité
Investissements dans des sociétés	Emissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES
		2. Empreinte carbone
		3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
		4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
		5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
		6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
	Emissions Carbone	Additionnel : 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
	Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
	Eau	8. Rejets dans l'eau
	Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
	Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
		11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		

		13. Mixité au sein des organes de gouvernance
		14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
	<i>Droits de l'Homme</i>	<i>Additionnel</i> : 9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme
<i>Investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</i>	<i>Environnemental</i>	15. Intensité de GES
	<i>Social</i>	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La première section du document présente la déclaration PAI de CA Indosuez en tant que participant au marché financier (désigné ci-après par « FMP »). Elle s'applique uniformément à tous les portefeuilles considérés comme des produits financiers selon le règlement (UE) 2019/2088, pour lesquels CA Indosuez assure la gestion de portefeuille.

En tant que conseiller financier (désigné ci-après par « CF »), CA Indosuez intègre également les PAI dans ses services de conseil en investissement (conformément au règlement 2019/2088), ce qui est couvert par une déclaration distincte à la fin du présent document (Section II).

## DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

En vertu de la réglementation SFDR, tous les acteurs des marchés financiers opérant dans l'UE ou proposant des produits financiers dans l'UE sont tenus de divulguer les impacts négatifs de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au moyen de ce que l'on appelle communément les principales incidences négatives. On entend par facteur de durabilité les questions environnementales, sociales et de personnel, aux respects des droits de l'homme, de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La réglementation requiert ainsi de la part des acteurs des marchés financiers la publication de 18 indicateurs obligatoires, dont 14 s'appliquant aux investissements dans des sociétés, 2 aux investissements dans des États souverains ou supranationaux et 2 aux investissements dans des actifs immobiliers ; ainsi que la publication d'un indicateur environnemental et d'un indicateur social et de gouvernance supplémentaires.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, CA Indosuez prend en considération les PAI dans ses décisions d'investissement à travers une combinaison d'approches qui peut varier selon la classe d'actifs, le type de stratégie et la classification SFDR des fonds.

L'analyse des PAI selon CA Indosuez permet ainsi d'évaluer le caractère durable des opportunités d'investissement et le risque associé, non seulement sur la base de critères économiques et financiers, mais en intégrant également des critères extra-financiers liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tant au moment de la décision d'investissement que dans les phases de gestion de l'actif considéré.

Les PAI qui sont pris en compte, ainsi que la manière dont ils sont ou peuvent être pris en compte, varient selon le type de produit financier. Le tableau ci-dessous détaille les PAI obligatoires pour les émetteurs privés et les émetteurs nationaux et supranationaux (désignés ci-après comme « souverains »). Il inclut également les PAI supplémentaires relatifs aux questions environnementales et sociales, pris en compte par CA Indosuez.

Table 1 : Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT					
<i>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</i>					
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 - tCO2eq	142 850.25	112 303.16	CA Indosuez évalue les émissions carbone de l'entité concernée en agrégeant les émissions carbone (scope 1,2 &3) des entreprises investies et en les pondérant en fonction de la proportion de l'investissement réalisé dans chaque entreprise par rapport à la valeur totale de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), exprimée en euros.  La diminution des émissions de GES constitue actuellement un défi complexe, influencé par de nombreux facteurs tels que la disponibilité et la qualité des données, les méthodologies employées, etc. CA Indosuez n'est donc pas en mesure de commenter correctement ce chiffre et son évolution cette année.	<p><b>Notation ESG</b> : Le système de notation ESG de CA Indosuez évalue les entreprises, fonds et ETF externes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant ainsi d'évaluer leur exposition aux risques et opportunités dans chacun de ces 3 domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.</p> <p><b>Vote</b> : La politique de vote de CA Indosuez reflète les ambitions du Groupe en matière de durabilité par la prise en compte des entreprises sur leur devoir en matière de changement climatique mais également sociétale au travers des politiques de formation, de rémunération, d'équité hommes / femmes (accès aux postes de management, équité des rémunérations, composition des organes de direction) et de diversité.</p>
	Émissions de GES de niveau 2 - tCO2eq	46 720.87	48 435.53		
	Émissions de GES de niveau 3 - tCO2eq	1 336 209.39	1 164 741.28		
	Émissions totales de GES - tCO2eq	1 494 722.97	1 324 207.16		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone - tCO2eq/€m investi	41.23	38.42	<p>CA Indosuez évalue l'empreinte carbone de l'entité concernée en agrégeant les émissions carbone (scope 1,2 &amp;3) des entreprises investies et en les pondérant en fonction de la proportion de l'investissement réalisé dans chaque entreprise par rapport à la valeur totale de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), exprimée en euros ; le tout rapporté à 1 millions d'euros investis. Le dénominateur comprend donc l'ensemble des investissements de l'entité concernée.</p> <p>La diminution de l'empreinte carbone est intrinsèquement liée aux difficultés relatives à la diminution des émissions carbone qui constituent actuellement un défi complexe, influencé par de nombreux facteurs tels que la disponibilité et la qualité des données, les méthodologies employées, etc. CA Indosuez n'est donc pas en mesure de commenter correctement ce chiffre et son évolution cette année.</p>	

<p>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tCO<sub>2</sub>eq/€m de revenus</p>	<p>99.16</p>	<p>87.79</p>	<p>CA Indosuez évalue l'intensité carbone de l'entité concernée en calculant la moyenne pondérée de l'intensité totale des émissions de GES des entreprises investies. Cet indicateur reflète les émissions totales rapportées au chiffre d'affaires généré par ces entreprises. Le dénominateur comprend donc l'ensemble des investissements de l'entité concernée.</p> <p>La diminution de l'intensité carbone est intrinsèquement liée aux difficultés relatives à la diminution des émissions carbone qui constituent actuellement un défi complexe, influencé par de nombreux facteurs tels que la disponibilité et la qualité des données, les méthodologies employées, etc. A cela s'ajoute également les difficultés liées à la fluctuation des revenus des entreprises sous-jacentes qui influencent de manière significative le calcul de cet indicateur. CA Indosuez n'est donc pas en mesure de commenter correctement ce chiffre et son évolution cette année.</p>	
---	--	--------------	--------------	---	--

<p>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles - %</p>	<p>0.56</p>	<p>0.52</p>	<p>CA Indosuez détermine l'exposition de l'entité concernée aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles en additionnant les pondérations des entreprises qui exercent une activité directe dans ce secteur ou qui sont liées à des industries telles que le charbon, le pétrole et le gaz.</p> <p>Au cours de la période de référence, CA Indosuez a revu sa politique de vote afin d'élargir son périmètre de vote en intégrant les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre ainsi que les sociétés exposées au charbon. CA Indosuez a également renforcé ses engagements sur le charbon en abaissant ses seuils d'exclusion.</p> <p>Malgré cela, l'indicateur a connu une hausse durant la période de référence par rapport à la précédente. CA Indosuez estime donc que l'augmentation de cet indicateur est intrinsèquement liée à l'amélioration de la couverture de cet indicateur.</p>	<p><b>Notation ESG</b> : Le système de notation ESG de CA Indosuez évalue les entreprises, fonds et ETF externes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant ainsi d'évaluer leur exposition aux risques et opportunités dans chacun de ces 3 domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.</p> <p><b>Vote</b> : La politique de vote de CA Indosuez reflète les ambitions du Groupe en matière de durabilité par la prise en compte des entreprises sur leur devoir en matière de changement climatique mais également sociétale au travers des politiques de formation, de rémunération, d'équité hommes / femmes (accès aux postes de management, équité des rémunérations, composition des organes de direction) et de diversité.</p> <p><b>Politique d'exclusion</b> : Dans le cadre de sa politique d'exclusion, CA Indosuez applique des exclusions normatives et sectorielles. Ainsi, sont exclues des univers d'investissements les entreprises qui ne sont conformes ni aux conventions internationales, ni aux cadres de régulations nationales, ainsi que les entreprises intervenant dans le secteur du tabac, des armes non conventionnelles ou encore du charbon thermique.</p>
---	--	-------------	-------------	--	---

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	0.24	0.20	<p>CA Indosuez mesure la proportion d'énergie non renouvelable consommée pour l'entité concernée en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de consommation d'énergie non renouvelable des entreprises dans lesquelles CA Indosuez est investi.</p> <p>Au cours de la période de référence, CA Indosuez a revu sa politique de vote afin d'élargir son périmètre de vote en intégrant les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre ainsi que les sociétés exposées au charbon. CA Indosuez a également renforcé ses engagements sur le charbon en abaissant ses seuils d'exclusion.</p> <p>Malgré cela, l'indicateur a connu une hausse durant la période de référence par rapport à la précédente. CA Indosuez estime donc que l'augmentation de cet indicateur est intrinsèquement liée à l'amélioration de la couverture de cet indicateur.</p>	<p><b>Notation ESG</b> : Le système de notation ESG de CA Indosuez évalue les entreprises, fonds et ETF externes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant ainsi d'évaluer leur exposition aux risques et opportunités dans chacun de ces 3 domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.</p>
		Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	5.29	4.59	<p>CA Indosuez mesure la proportion d'énergie non renouvelable produite pour l'entité concernée en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de production d'énergie non renouvelable des entreprises dans lesquelles CA Indosuez est investi.</p> <p>Le taux de couverture de cet indicateur s'est amélioré entre la période de référence et la précédente. CA Indosuez estime donc que l'augmentation de cet indicateur est intrinsèquement liée à l'amélioration de la couverture de cet indicateur.</p>	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - GWh/€m de revenus	NACE A - Agriculture, foresterie et pêche	0.00	0.00	<p>CA Indosuez analyse l'efficacité énergétique du portefeuille en calculant la moyenne pondérée de l'intensité énergétique des entreprises des secteurs à fort impact climatique. Le code NACE assigné à chaque entreprise détenue reflète l'activité qui a généré le revenu déclaré ou estimé le plus élevé au cours de l'année la plus récente disponible. En ce sens, le dénominateur ne comprend que les investissements de l'entité concernée qui sont directement liés au code NACE correspondant.</p>	
		NACE B - Mines et carrières	0.81	0.82		
		NACE C Industrie manufacturière	0.40	16.44		

	NACE D - Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.24	0.24	<p>Concernant ces indicateurs, il convient de noter que les données actuellement disponibles provenant des entreprises dans lesquelles CA Indosuez investi restent très limitées.</p> <p>Il est donc difficile d'atténuer de manière significative cet indicateur. Toutefois, CA Indosuez poursuit ses efforts dans le suivi de celui-ci.</p> <p>De ce fait, CA Indosuez n'est aujourd'hui pas en mesure de commenter correctement ces chiffres et ses évolutions cette année.</p>
	NACE E - Activités d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de gestion des déchets et de dépollution	2.41	2.41	
	NACE F - Construction	0.14	0.14	
	NACE G - Commerce de gros et de détail, réparation de moteurs véhicules et motocycles	0.16	0.13	
	NACE H - Transport et stockage	1.21	0.92	
	NACE L - Activités immobilières	0.34	0.32	

Biodiversité

<p>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p>	<p>Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones - %</p>	<p>2.55</p>	<p>2.17</p>	<p>CA Indosuez mesure l'exposition et les risques aux enjeux de biodiversité et d'environnement en additionnant les pondérations des entreprises de l'entité concernée qui exercent des activités situées dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et/ou qui sont impliquées dans des controverses ayant un impact significatif sur la biodiversité.</p> <p>En raison des informations disponibles et de la portée limitée de la couverture des données, CA Indosuez n'est pas en mesure d'analyser ou de commenter de manière précise ces chiffres et leur évolution pour cette année.</p>	<p><b>Notation ESG</b> : Le système de notation ESG de CA Indosuez évalue les entreprises, fonds et ETF externes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant ainsi d'évaluer leur exposition aux risques et opportunités dans chacun de ces 3 domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.</p> <p><b>Suivi des controverses</b> : Les entreprises aux comportements les plus controversés sont exclus de nos univers d'investissement. Cela englobe notamment les questions liées à l'impact sur la biodiversité, afin de minimiser les risques environnementaux et garantir des pratiques durables.</p>
---	--	-------------	-------------	--	--

Eau					
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - t/€m investi	0.003	0.006	<p>Pour évaluer les rejets dans l'eau par million d'euros investi, CA Indosuez agrège les émissions des entreprises (exprimées en tonnes métriques) des entreprises dans lesquelles l'entité concernée investit et les ajuste en fonction de la proportion de l'investissement réalisé dans chaque entreprise par rapport à sa valeur d'entreprise totale, incluant le cash (EVIC).</p> <p>Concernant ces indicateurs, il convient de noter que les données actuellement disponibles provenant des entreprises dans lesquelles CA Indosuez investit restent très limitées.</p> <p>Il est donc difficile d'atténuer de manière significative cet indicateur. Toutefois, CA Indosuez poursuit ses efforts dans le suivi de celui-ci.</p> <p>De ce fait, CA Indosuez n'est aujourd'hui pas en mesure de commenter correctement ces chiffres et leur évolution cette année, bien que celle-ci soit positive.</p>	<p><b>Notation ESG :</b> Le système de notation ESG de CA Indosuez évalue les entreprises, fonds et ETF externes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant ainsi d'évaluer leur exposition aux risques et opportunités dans chacun de ces 3 domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Les entreprises aux comportements les plus controversés sont exclus de nos univers d'investissement. Cela englobe notamment les questions liées aux rejets dans l'eau, afin de minimiser les risques environnementaux et garantir des pratiques durables.</p>

Déchets

<p>9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs</p>	<p>Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - t/€m investi</p>	<p>0.04</p>	<p>0.05</p>	<p>Pour déterminer le ratio de déchets dangereux et radioactifs par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, CA Indosuez agrège les volumes de déchets dangereux et radioactifs (en tonnes métriques) des entreprises dans lesquelles l'entité concernée investi et les ajustent en fonction de la proportion de l'investissement réalisé dans chaque entreprise par rapport à sa valeur d'entreprise totale, incluant le cash (EVIC).</p> <p>En raison des informations disponibles et de la portée limitée de la couverture des données, CA Indosuez n'est pas en mesure d'analyser ou de commenter de manière précise ces chiffres et leur évolution pour cette année, bien que celle-ci soit positive.</p>	<p><b>Notation ESG :</b> Le système de notation ESG de CA Indosuez évalue les entreprises, fonds et ETF externes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant ainsi d'évaluer leur exposition aux risques et opportunités dans chacun de ces 3 domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Les entreprises aux comportements les plus controversés sont exclus de nos univers d'investissement. Cela englobe notamment les questions liées aux déchets afin de minimiser les risques environnementaux et garantir des pratiques durables.</p>
--	--	-------------	-------------	--	--

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Questions sociales et de personnel

<p>10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - %</p>	<p>0.00</p>	<p>0.01</p>	<p>Pour évaluer les violations des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies par des sociétés dans lesquelles l'entité concernée investi, CA Indosuez additionne les pondérations des entreprises ayant été reconnues comme non conformes à ces principes.</p> <p>Il n'y a pas eu de changement significatif entre la période de référence et la précédente. CA Indosuez estime que par sa politique d'exclusion, sa politique de vote ainsi que par le suivi des controverses, cela a permis de restreindre l'exposition aux entreprises reconnues comme non conformes aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou aux Principes Directeurs de l'OCDE.</p>	<p><b>Vote :</b> La politique de vote de CA Indosuez reflète les ambitions du Groupe en matière de durabilité par la prise en compte des entreprises sur leur devoir en matière de changement climatique mais également sociétale au travers des politiques de formation, de rémunération, d'équité hommes / femmes (accès aux postes de management, équité des rémunérations, composition des organes de direction) et de diversité.</p> <p><b>Politique d'exclusion :</b> Dans le cadre de sa politique d'exclusion, CA Indosuez applique des exclusions normatives et sectorielles. Ainsi, sont exclues des univers d'investissements les entreprises qui ne sont conformes ni aux conventions internationales – dont les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE –, ni aux cadres de régulations nationales, ainsi que les entreprises intervenant dans le secteur du tabac, des armes non conventionnelles ou encore du charbon thermique.</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Les entreprises aux comportements les plus controversés sont exclus de nos univers d'investissement. Cela englobe notamment les questions liées aux violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.</p>
---	--	-------------	-------------	--	---

<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations - %</p>	<p>8.32</p>	<p>7.88</p>	<p>Afin d'estimer la part des investissements alloués à des entreprises ne disposant ni d'une politique dédiée au respect des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ni d'un dispositif permettant de traiter les plaintes liées à des violations de ces principes, CA Indosuez additionne les pondérations des entreprises investies par l'entité concernée pour lesquelles aucun mécanisme de contrôle ou de suivi n'est attesté.</p> <p>Il y a eu une augmentation de cet indicateur entre la période de référence et la précédente. CA Indosuez estime que cela est dû à l'augmentation du taux de couverture sur cet indicateur.</p>	<p><b>Vote :</b> La politique de vote de CA Indosuez reflète les ambitions du Groupe en matière de durabilité par la prise en compte des entreprises sur leur devoir en matière de changement climatique mais également sociétale au travers des politiques de formation, de rémunération, d'équité hommes / femmes (accès aux postes de management, équité des rémunérations, composition des organes de direction) et de diversité.</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Les entreprises aux comportements les plus controversés sont exclus de nos univers d'investissement. Cela englobe notamment les questions liées aux politiques et problèmes de gouvernance, ainsi que les questions concernant les relations de travail et à la gestion du personnel.</p>
<p>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements - %</p>	<p>5.32</p>	<p>3.75</p>	<p>Pour évaluer l'écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes dans le portefeuille, CA Indosuez détermine une moyenne pondérée basée sur les ratios d'écart de rémunération rapportés par les entreprises investies par l'entité concernée.</p> <p>Il y a eu une augmentation de cet indicateur entre la période de référence et la précédente. CA Indosuez estime que cela est dû à l'augmentation du taux de couverture sur cet indicateur.</p>	

<p>13. Mixité au sein des organes de gouvernance</p>	<p>Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - %</p>	<p>5.62</p>	<p>5.19</p>	<p>CA Indosuez analyse la diversité de genre dans les organes de gouvernance des sociétés investies par l'entité concernée en calculant une moyenne pondérée du pourcentage de femmes siégeant dans les conseils d'administration des entreprises, rapporté au nombre total de membres de ces conseils.</p> <p>Il y a eu une augmentation de cet indicateur entre la période de référence et la précédente. CA Indosuez estime que cela est dû à l'augmentation du taux de couverture sur cet indicateur.</p>	<p><b>Vote<sup>1</sup></b> : La politique de vote de CA Indosuez reflète les ambitions du Groupe en matière de durabilité par la prise en compte des entreprises sur leur devoir en matière de changement climatique mais également sociétale au travers des politiques de formation, de rémunération, d'équité hommes / femmes (accès aux postes de management, équité des rémunérations, composition des organes de direction) et de diversité.</p>
--	---	-------------	-------------	---	---

<sup>1</sup> Actuellement, la politique de vote ne concerne que les fonds gérés par IWM, la gestion sous mandat, de mandats investis en fonds ou en produits structurés ainsi que la gestion de fonds de fonds ne prennent donc pas en compte ce PAI. Plus de détail : <https://caindosuez.com/fr/pdfPreview/45430>

<p>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - %</p>	<p>0.01</p>	<p>0.00</p>	<p>CA Indosuez détermine l'exposition de l'entité concernée aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) en additionnant les pondérations des entreprises investies ayant des activités liées à ces types d'armements.</p> <p>Il n'y a pas eu de changement significatif entre la période de référence et la précédente. CA Indosuez estime que par sa politique d'exclusion et de vote, cela a permis de restreindre l'exposition des investissements dans des entreprises ayant des activités liées aux armes controversées.</p>	<p><b>Politique d'exclusion :</b> Dans le cadre de sa politique d'exclusion, CA Indosuez applique des exclusions normatives et sectorielles. Ainsi, sont exclues des univers d'investissements les entreprises qui ne sont conformes ni aux conventions internationales – dont les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE –, ni aux cadres de régulations nationales, ainsi que les entreprises intervenant dans le secteur du tabac, des armes non conventionnelles ou encore du charbon thermique.</p> <p><b>Vote :</b> La politique de vote de CA Indosuez reflète les ambitions du Groupe en matière de durabilité par la prise en compte des entreprises sur leur devoir en matière de changement climatique mais également sociétale au travers des politiques de formation, de rémunération, d'équité hommes / femmes (accès aux postes de management, équité des rémunérations, composition des organes de direction) et de diversité.</p>
---	---	-------------	-------------	---	---

Table 2 : indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<i>Environnemental</i>					
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement - tCO2eq/€m PIB	2.45	3.79	<p>Pour calculer l'intensité carbone des pays investis, CA Indosuez divise les émissions de chaque pays par son PIB, ce qui permet d'obtenir l'intensité carbone propre à chaque pays. L'intensité carbone est ensuite déterminée en réalisant une moyenne pondérée de ces intensités, en tenant compte du poids de chaque investissement dans l'entité concernée.</p> <p>En raison des informations disponibles et de la portée limitée de la couverture des données, CA Indosuez n'est pas en mesure d'analyser ou de commenter de manière précise ces chiffres et leur évolution pour cette année, bien que celle-ci soit positive.</p>	<p><b>Notation ESG :</b> Le système de notation ESG de CA Indosuez évalue les entreprises, fonds et ETF externes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant ainsi d'évaluer leur exposition aux risques et opportunités dans chacun de ces 3 domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.</p>

Social						
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national - valeur absolue et valeur	Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements	0.00	0.00	<p>Pour calculer le nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national, CA Indosuez évalue le nombre total de pays bénéficiaires en identifiant ceux qui, investis par l'entité concernée, sont liés à des infractions aux normes sociales.</p> <p>Il n'y a pas eu de changement significatif entre la période de référence et la précédente. CA Indosuez estime que par sa politique d'exclusion, cela a permis de restreindre l'exposition des investissements dans des pays connaissant des infractions aux normes sociales.</p>	<p><b>Politique d'exclusion :</b> Dans le cadre de sa politique d'exclusion, CA Indosuez applique des exclusions normatives et sectorielles. Ainsi, sont exclues des univers d'investissements les entreprises qui ne sont conformes ni aux conventions internationales - dont les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE -, ni aux cadres de régulations nationales, ainsi que les entreprises intervenant dans le secteur du tabac, des armes non conventionnelles ou encore du charbon thermique.</p>
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements	0.00	0.00		

Table 3 : indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles					
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles - %	N/A	N/A	N/A	N/A

Effacité énergétique

18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique - %	N/A	N/A	N/A	N/A
---	---	-----	-----	-----	-----

Table 4 : Indicateurs supplémentaires relatifs au climat et à l'environnement

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
---	-------------------	---------------	---------------	-------------	--

Émissions Carbone

4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris - %	7.31	7.50	<p>Pour évaluer la part des investissements dans des entreprises ne disposant pas de démarches de réduction des émissions de carbone, CA Indosuez totalise les pondérations des entreprises investies par l'entité concernée qui n'ont ni fixé d'objectifs validés par la SBTi ni soumis de rapports au CDP.</p> <p>En raison des informations disponibles et de la portée limitée de la couverture des données, CA Indosuez n'est pas en mesure d'analyser ou de commenter de manière précise ces chiffres et leur évolution pour cette année, bien que celle-ci soit positive.</p>	<p><b>Notation ESG</b> : Le système de notation ESG de CA Indosuez évalue les entreprises, fonds et ETF externes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant ainsi d'évaluer leur exposition aux risques et opportunités dans chacun de ces 3 domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.</p>
---	---	------	------	--	--

Table 5 : Indicateurs supplémentaires pour les questions sociales, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre les pots-de-vin

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<i>Droits de l'homme</i>					
9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme - %	8.23	7.78	<p>Pour mesurer la part des investissements liés à des entités sans politique en matière de droits de l'homme, CA Indosuez additionne les pondérations des entreprises investies au sein de l'entité concernée qui n'ont pas déclarées de politique relative aux droits de l'homme.</p> <p>Il y a eu une augmentation de cet indicateur entre la période de référence et la précédente. CA Indosuez estime que cela est dû à l'augmentation du taux de couverture sur cet indicateur.</p>	<p><b>Politique d'exclusion</b> : Dans le cadre de sa politique d'exclusion, CA Indosuez applique des exclusions normatives et sectorielles. Ainsi, sont exclues des univers d'investissements les entreprises qui ne sont conformes ni aux conventions internationales – dont les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE –, ni aux cadres de régulations nationales, ainsi que les entreprises intervenant dans le secteur du tabac, des armes non conventionnelles ou encore du charbon thermique.</p>

## Mesures prises au cours de la période et objectifs fixés pour la période qui suit afin d'éviter ou d'atténuer les principales incidences négatives identifiées

Au cours de la période de référence, une révision approfondie de la méthodologie utilisée a été effectuée, accompagnée de corrections d'éventuelles inexactitudes dans les calculs des périodes précédentes. Ces ajustements peuvent engendrer des écarts par rapport aux données publiées antérieurement. Néanmoins, ils offrent une interprétation plus rigoureuse et conforme de l'exposition réelle de CA Indosuez aux Principales Incidences Négatives.

Le groupe Indosuez Wealth Management a également revu sa politique de vote durant l'année afin d'élargir son périmètre de vote en intégrant les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre, les sociétés exposées au charbon thermique et les sociétés présentes dans les fonds « impacts ». Ceci afin d'accompagner la transition des entreprises. Opérationnellement, cela se traduit par l'intégration au périmètre de vote des sociétés pour lesquelles Indosuez dispose du droit de vote et qui sont référencées dans les listes suivantes :

- Sociétés référencées dans la « Climate Action 100+ list », établie par l'initiative Climate Action 100+
- Sociétés référencées dans la « Global Coal Exit List », liste produite par l'ONG Urgewald et listant les sociétés impliquées dans le charbon thermique
- Sociétés investies par les fonds Indosuez Funds Impact et Indosuez Objectif Terre proposés par CA Indosuez Gestion

De plus, conformément à la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole SA et en accord avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les Accords de Paris de 2015, le groupe Indosuez Wealth Management a renforcé ses engagements sur le charbon. Les seuils d'exclusions ont ainsi été renforcés et une matrice d'analyse a également été mise en place afin de juger au mieux la transition des émetteurs en cas d'exposition au charbon supérieure à ces seuils. Cet outil d'analyse vise ainsi à présenter l'exposition actuelle d'un émetteur et de son plan de transition lors d'une demande de dérogation, validée ou non lors du comité ESG mensuel. Cette matrice de transition analyse notamment : l'évolution des capacités installées et de la production générée, des plans de fermetures/cessions transition d'un émetteur, des dépenses de CAPEX, les engagements/initiatives signés, etc.

## Cibles

Conscient de l'impact des décisions d'investissement sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), CA Indosuez reste fermement engagé à identifier, suivre et atténuer les principales incidences négatives (PAIs) générées par ses décisions d'investissement à travers les différents mécanismes qui ont été mis en place afin de mesurer ces incidences tout en mettant en œuvre des actions concrètes pour les atténuer. Pour plus de détails sur ces mécanismes, veuillez-vous référer à la section suivante. CA Indosuez poursuivra l'évolution de son approche vis-à-vis des principales incidences négatives dans les années à venir, que ce soit par l'amélioration de sa méthodologie de calcul, de son périmètre, des outils ou bien de son engagement envers l'atténuation de ceux-ci.

## DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET A HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

À travers ses politiques d'Investissement Responsable, le groupe Indosuez Wealth Management s'engage à la prise en compte des PAI par l'application des différents processus mis en œuvre au sein du Groupe pour identifier et atténuer les PAI.

- **Politique d'exclusion** (*Politique ESG - validée par le Groupe en 03/2021*) : Fort de ses convictions, CA Indosuez couvre certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant des univers d'investissement les sociétés appartenant à des secteurs n'étant pas conformes avec notre vision d'investisseur responsable. Les entreprises opérant dans le secteur du tabac, des armes non conventionnelles ou encore du charbon thermique sont ainsi exclues de l'ensemble de nos univers d'investissement.
- **L'analyse et la notation ESG** (*Politique ESG - validée par le Groupe en 03/2021*) : CA Indosuez intègre le suivi des critères extra-financiers à tous ses portefeuilles article 8 ou 9. Le système de notation ESG de CA Indosuez inclut en ce sens des critères extra-financiers généraux, applicables à l'ensemble des secteurs et des critères spécifiques matériels sur les enjeux de durabilité en fonction du secteur d'activité des sociétés. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.
- **Politique de vote** (*Politique de vote - approuvée en comité projet en 09/2022 / revue et approuvée par le comité vote en 09/2024*) : Pilier essentiel à la création de valeur à long terme, le groupe Indosuez Wealth Management a mis en place une politique de vote pour l'ensemble de ses entités comme preuve de notre engagement envers nos clients et de la durabilité à long terme.
- **Suivi des controverses** : CA Indosuez reconnaît l'importance de gérer activement les controverses liées aux entreprises dans lesquelles nous investissons. En ce sens, le suivi des controverses est conçu pour identifier, évaluer et traiter de manière proactive les problèmes qui pourraient avoir un impact sur la valeur à long terme des investissements de nos clients.

---

### Gouvernance dédiée

#### Comité ESG

Le groupe Indosuez Wealth Management a choisi de placer l'ESG au cœur de son offre d'investissement et dispose de ressources dédiées à cette fin au sein de ses différentes entités. Ainsi,

- Le Directeur du Développement Durable et du Projet Sociétal est responsable, en coordination avec les pôles d'expertise de l'investissement concernés, de la création d'une offre complète d'investissement responsable et de financement sur l'ensemble des classes d'actifs.
- Les responsables opérationnels de chacune des entités sont responsables du développement et de la promotion de l'offre.
- L'expertise ESG est incarnée par les différentes divisions concernées.

Avec le soutien de ces différents acteurs, l'investissement socialement responsable (ISR) est animé au travers d'un Comité ESG mensuel et dont l'objectif est d'harmoniser les approches, de définir les méthodologies, d'informer sur la réglementation en vigueur ou à venir, de statuer sur les exceptions, d'assurer la cohérence des décisions de gestions au sein du groupe.

## Comité Vote

Le groupe Indosuez Wealth Management a défini une politique de vote concernant ses activités de gestion de fonds ouverts et dédiés, localisées dans plusieurs de ses filiales de gestion. La définition et la mise à jour de la politique de vote du groupe Indosuez Wealth Management reposent sur un Comité Politique de Vote commun à l'ensemble des filiales qui se réunit pour définir et assurer le suivi de la politique de vote, et traiter des situations spécifiques. Cette politique de vote fait intervenir un prestataire externe (qui propose un ensemble de votes sur les résolutions présentées par les entreprises, qui doivent être approuvés par le Comité de politique de vote), ainsi que nos dépositaires, qui contribuent à consolider nos positions par rapport à chaque émetteur du périmètre concerné.

## Gestion des risques

La politique de risque de durabilité, applicable à tous les portefeuilles<sup>2</sup> (fonds ou mandats) gérés ou conseillés par une entité du groupe Indosuez Wealth Management, s'articule autour de deux axes :

- *La politique d'exclusion* : Le groupe Indosuez Wealth Management a défini une politique d'exclusion conforme aux engagements pris par le groupe Crédit Agricole, se déployant sur des exclusions normatives et sectorielles. Ces exclusions visent à éviter les risques extrêmes en matière de durabilité et donc à limiter l'impact négatif probable du risque de durabilité sur la performance des fonds et des mandats. La Politique d'exclusion est appliquée aux portefeuilles de titres listés gérés ou conseillés, sauf demande contraire du client, mais toujours en conformité avec les lois et réglementations applicables. Pour les stratégies dites de Private Markets qui regroupent essentiellement des stratégies fonds de fonds, le groupe Indosuez Wealth Management applique la Politique d'exclusion mentionnée pour ces stratégies primaires et de co-investissement. Les investissements secondaires, par la nature de cette stratégie d'investissement, ne permettent pas à ce jour un déploiement systématique de la Politique d'exclusion.
- *La prise en compte de l'ESG dans les processus d'investissement* : Pour les investissements en actifs listés dans les portefeuilles gérés ou conseillés par CA Indosuez, les notations ESG et leur décomposition en critères E, S et G sont mis à disposition des gérants ou conseillers, dans les différents systèmes utilisés. Ainsi, ces derniers peuvent piloter au niveau émetteur et portefeuille le risque de durabilité. Pour les investissements en fonds externes d'actifs listés gérés activement (donc hors fonds indiciels ou ETF) ou les fonds dont il délègue la gestion à des gestionnaires externes, le groupe CA Indosuez intègre dans sa due diligence sur le gestionnaire une analyse afin d'évaluer la politique ESG mise en œuvre et son adéquation avec les principes du groupe. Le processus d'investissement de Private Markets intègre lui aussi la dimension ESG au travers de due diligences sur les gérants externes et d'une évaluation de leur processus ESG. Cette analyse est effectuée pour les investissements primaires et les co-investissements. Les investissements secondaires ne permettent pas à ce jour le déploiement de cette analyse.

<sup>2</sup> Le risque de durabilité n'est pas intégré pour le moment dans le processus d'investissement :

- des mandats article 6 investis en fonds ou en produits structurés
- des fonds article 6 de stratégie fonds de fonds (incluant les stratégies Private Markets et alternatives).

## Méthodologies et sources des données utilisées

Le groupe Indosuez Wealth Management a développé sa propre méthodologie de calcul<sup>3</sup> des principales incidences négatives conformément à la réglementation européenne (notamment les règlements délégués 2022/1288 du « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR)).

Le périmètre de calcul a été identifié sur la base des hypothèses suivantes :

- Les portefeuilles que nous déléguons à un gestionnaire externe entrent dans le champ d'application du rapport sur les principales incidences négatives. Les portefeuilles que nous gérons par délégation sont également inclus dans le périmètre ;
- Les investissements dans un fonds sous-jacent interne ne sont pas inclus dans le périmètre. En effet, les investissements réalisés par ce fonds interne sont déjà inclus dans le périmètre, ce qui permet d'éviter tout risque de double comptabilisation.
- Le calcul des principales incidences négatives n'a pas été appliquée aux investissements en capital-investissement, aux dérivés, et aux produits structurés. Bien que ces instruments soient inclus dans les actifs sous gestion de CA Indosuez, ils ne sont pas soumis à une analyse des principales incidences négatives en raison de l'absence de méthodes de calcul établies pour ces instruments financiers.

CA Indosuez collabore avec des fournisseurs de données externes spécialisés pour le calcul des principales incidences négatives. Pour les investissements dans des fonds externes, les données utilisées proviennent des indicateurs des principales incidences négatives rapportés par les gestionnaires externes dans leurs EETs accessibles au public.

Table 1 : Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Couverture - %	Fournisseur de données
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>			
<i>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</i>			
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 - tCO2eq	9.02	Trucost
	Émissions de GES de niveau 2 - tCO2eq	9.02	
	Émissions de GES de niveau 3 - tCO2eq	8.82	
	Émissions totales de GES - tCO2eq	8.93	

<sup>3</sup> CA Indosuez se réserve le droit de changer sa méthodologie de calcul des principales incidences négatives ainsi que ses sources de données à l'avenir.

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone - tCO2eq/€m investi		8.81	Trucost & MSCI
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tCO2eq/€m de revenus		10.22	Trucost
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles - %		7.74	MSCI
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	0.49	MSCI
		Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	9.12	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - GWh/€m de revenus	NACE A - Agriculture, foresterie et pêche	12.47	MSCI
		NACE B - Mines et carrières	12.05	
		NACE C Industrie manufacturière	40.41	
		NACE D - Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	14.70	
		NACE E - Activités d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de gestion des déchets et de dépollution	4.29	
		NACE F - Construction	4.20	
		NACE G - Commerce de gros et de détail, réparation de moteurs véhicules et motocycles	11.23	
		NACE H - Transport et stockage	6.66	
NACE L - Activités immobilières	44.19			

<i>Biodiversité</i>			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones - %	8.91	MSCI
<i>Eau</i>			
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - t/€m investi	0.10	MSCI
<i>Déchets</i>			
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - t/€m investi	8.66	MSCI
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>			
<i>Questions sociales et de personnel</i>			
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - %	8.22	MSCI
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations - %	9.53	MSCI
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements - %	5.41	Refinitiv
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - %	10.35	Refinitiv
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - %	10.27	MSCI

Table 2 : indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Couverture - %	Fournisseur de données
<i>Environnement</i>				
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement - tCO2eq/€m PIB		0.45	Trucost
<i>Social</i>				
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national - valeur absolue et valeur	Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements	0.00	MSCI
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements	0.00	

Table 3 : indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Couverture - %	Fournisseur de données
<i>Combustibles fossiles</i>				
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles - %		N/A	N/A
<i>Efficacité énergétique</i>				
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique - %		N/A	N/A

Table 4 : Indicateurs supplémentaires relatifs au climat et à l'environnement

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Couverture - %	Fournisseur de données
<i>Émissions Carbone</i>				
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris - %		9.61	MSCI

Table 5 : Indicateurs supplémentaires pour les questions sociales, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre les pots-de-vin

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Couverture - %	Fournisseur de données
<i>Droits de l'homme</i>			
9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme - %	9.08	MSCI

### Limites méthodologiques et marge d'erreur

Les principales limitations de la finance durable, y compris la gestion des PAI, résident dans la disponibilité et la qualité des données.

Bien que CA Indosuez s'appuie sur des fournisseurs de données externes pour le calcul de ces PAI, les données nécessaires pour l'évaluation de ceux-ci peuvent être limitées ou difficiles à obtenir, ce qui peut affecter la précision des calculs.

Par ailleurs, la qualité des données disponibles peut varier, entraînant des incertitudes dans les résultats. Les données peuvent être incomplètes, obsolètes ou non vérifiées. CA Indosuez privilégie toujours les données reportées par les entreprises mais pour pallier ce problème de disponibilité et de qualité des données au niveau des entreprises détenues, nous complétons les données déclarées par des estimations fournies par nos prestataires de données. La méthodologie de calcul de ces derniers, qui peut différer d'un fournisseur à un autre, peut ainsi affecter le résultat de certains indicateurs dans une mesure plus ou moins importante.

A cela s'ajoute un manque de standardisation dans les méthodologies de calcul des PAI, ce qui peut entraîner des variations significatives dans les résultats entre différents acteurs du marché.

Raisons pour lesquelles, il importe de faire preuve de prudence et de tenir compte de cette pluralité de méthodologies au sein des différents fournisseurs de données, ainsi que du manque de données et de standardisation lors de l'interprétation ou de la comparaison des principales incidences négatives entre acteurs du marché. Cependant, les réglementations actuelles et à venir aideront à renforcer la standardisation des rapports et des informations fournies par les entreprises, qui sont essentielles pour les données ESG.

Pour réduire cette marge d'erreur, des contrôles de qualité des données ESG sont mis en œuvre par Amundi, filiale du groupe Crédit Agricole, et qui nous sont ensuite restitués :

- La sélection des fournisseurs de données comprend l'évaluation des fournisseurs tiers afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de qualité requises.
- Le contrôle de la qualité des données comprend des vérifications automatisées ainsi que des vérifications qualitatives effectuées par des analystes ESG spécialisés.
- Intégration et traitement des données : contrôle que les données ESG sont bien intégrées dans les systèmes, où elles sont traitées pour générer des scores ESG exclusifs.
- Normalisation des scores : Les scores ESG sont normalisés en scores Z pour permettre une comparaison avec une population « normale ». Cela permet d'identifier les meilleures et les pires pratiques au niveau sectoriel.
- Des contrôles post-intégration sont effectués pour identifier les problèmes potentiels, tels que l'absence de couverture d'un émetteur.
- Mise à jour et révision : les scores ESG sont calculés mensuellement, l'analyste ESG revoit les secteurs au moins tous les 18 mois pour réévaluer la pertinence des critères et des pondérations associées.

- **Transparence et traçabilité** : Le processus de notation ESG est transparent, ce qui permet de justifier à tout moment la note attribuée à une entreprise donnée. Les contributions des fournisseurs individuels à la note globale sont également identifiables.

## POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Le groupe Indosuez Wealth Management ne disposait pas d'une stratégie d'engagement au 31/12/2024 et n'a donc pas réalisé d'actions d'engagement sur l'exercice 2024.

## RÉFÉRENCE AUX NORMES INTERNATIONALES

L'intégration des normes internationales en matière d'investissement financier est un levier puissant pour promouvoir des pratiques responsables et durables. Tous nos fonds et mandats sont conformes aux normes internationales suivantes :

- **Pacte Mondial des Nations Unies (2003)** : Les entreprises qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial, sans action corrective crédible, sont exclues conformément à la politique ESG d'Indosuez Wealth Management
- **Les conventions de Paris (1973), Ottawa (1999) et Oslo (2008) sur les armes controversées** : Tout investissement direct dans des entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services associés aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, est exclu
- **Tobacco Free Finance Pledge (2020)** : Conformément aux engagements du groupe Crédit Agricole SA en tant que signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, la politique d'exclusion est étendue au tabac. Ainsi, les entreprises qui fabriquent des produits du tabac (revenus supérieurs à 5%) sont exclues
- **Calendrier international d'élimination progressive du charbon thermique, 2030 pour l'Europe et l'OCDE, et 2040 pour le reste du monde** : Conformément à la stratégie climat du groupe Crédit Agricole SA, aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et aux Accords de Paris de 2015, des seuils d'exclusion ont été définis en fonction de l'exposition des revenus au charbon thermique

CA Indosuez exclut toutes entreprises qui ne respecteraient pas ces standards.

CA Indosuez n'utilise actuellement pas de scénario climatique prospectif notamment en raison de l'incertitude et de la complexité associées à ces projections. Les scénarios climatiques sont basés sur de nombreuses hypothèses concernant les politiques futures, les avancées technologiques et les comportements humains, ce qui peut rendre leurs résultats très variables et difficiles à prévoir avec précision.

## COMPARAISON HISTORIQUE

Cette année, la déclaration concernant la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAIs) a fait l'objet d'une modification importante. Contrairement aux exercices précédents où cette déclaration était centralisée au niveau de la holding, elle est désormais réalisée individuellement par chaque entité du groupe. Cette évolution structurelle vise à mieux refléter la spécificité et l'exposition propre à chacune des entités.

En conséquence, il n'est pas possible d'établir une comparaison historique avec les données publiées pour l'année 2022. Par ailleurs, une revue approfondie de la méthodologie employée a été menée, accompagnée d'une correction d'éventuelles erreurs identifiées dans les calculs antérieurs. Ces ajustements peuvent entraîner des divergences avec les informations précédemment publiées. Toutefois, ils permettent de fournir une représentation plus précise et fidèle de l'exposition réelle de CA Indosuez aux Principales Incidences Négatives.

CA Indosuez reste engagé dans une démarche de transparence continue et s'efforce d'assurer l'exactitude des données déclarées, conformément aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques de l'industrie.

Table 1 : Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Impact (2024)	Impact (2023)	Impact (2022)
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
<i>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</i>					
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 - tCO2eq		142 850.25	112 303.16	-
	Émissions de GES de niveau 2 - tCO2eq		46 720.87	48 435.53	-
	Émissions de GES de niveau 3 - tCO2eq		1 336 209.39	1 164 741.28	-
	Émissions totales de GES - tCO2eq		1 494 722.97	1 324 207.16	-
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone - tCO2eq/€m investi		41.23	38.42	-
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tCO2eq/€m de revenus		99.16	87.79	-
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles - %		0.56	0.52	-
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	0.24	0.20	-
	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %	5.29	4.59	-
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	NACE A - Agriculture, foresterie et pêche	0.00	0.00	-
		NACE B - Mines et carrières	0.81	0.82	-
		NACE C Industrie manufacturière	0.40	16.44	-
		NACE D - Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.24	0.24	-

	- GWh/€m de revenus	NACE E - Activités d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de gestion des déchets et de dépollution	2.41	2.41	-
		NACE F - Construction	0.14	0.14	-
		NACE G - Commerce de gros et de détail, réparation de moteurs véhicules et motocycles	0.16	0.13	-
		NACE H - Transport et stockage	1.21	0.92	-
		NACE L - Activités immobilières	0.34	0.32	-
<i>Biodiversité</i>					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones - %		2.55	2.17	-
<i>Eau</i>					
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - t/€m investi		0.003	0.006	-
<i>Déchets</i>					
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - t/€m investi		0.04	0.05	-
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<i>Questions sociales et de personnel</i>					
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - %		0.00	0.01	-

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations - %	8.32	7.88	-
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements - %	5.32	3.75	-
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - %	5.62	5.19	-
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - %	0.01	0.00	-

Table 2 : indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Impact (2022)	
<i>Environnemental</i>					
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement - tCO2eq/€m PIB	2.45	3.79	-	
<i>Social</i>					
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national - valeur absolue et valeur	Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements	0.00	0.00	-
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements	0.00	0.00	-

Table 3 : indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Impact (2022)
<i>Combustibles fossiles</i>				
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles - %	N/A	N/A	N/A
<i>Efficacité énergétique</i>				
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique - %	N/A	N/A	N/A

Table 4 : Indicateurs supplémentaires relatifs au climat et à l'environnement

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Impact (2022)
<i>Émissions Carbone</i>				
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris - %	7.31	7.50	-

Table 5 : Indicateurs supplémentaires pour les questions sociales, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre les pots-de-vin

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (2024)	Impact (2023)	Impact (2022)
<i>Droits de l'homme</i>				
9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme - %	8.23	7.78	-

## SECTION II - DÉCLARATION SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES CONSEILS EN INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ EN TANT QUE CONSEILLER FINANCIER

Dans le cadre du questionnaire sur les préférences durables de MiFID, un client peut indiquer, pour les services de conseil en investissement, s'il souhaite que les principales incidences négatives soient prises en compte et dans quelle mesure. En tant que conseiller financier, CA Indosuez considèrera les principales incidences négatives de ses conseils en investissements sur les facteurs de durabilité pour les clients qui ont exprimé cette préférence (en cours de déploiement – prévu pour le T3 2025).

Si les clients n'expriment pas leurs préférences en matière de durabilité concernant les principales incidences négatives, ou s'ils déclarent explicitement ne pas vouloir les prendre en compte, ces incidences ne seront pas considérées dans le cadre du conseil en investissement.

Toutefois, en tant que conseiller financier, les instruments utilisés pour le conseil en investissement sont issus du même univers que ceux utilisés sur les marchés financiers. Ils bénéficient donc du même processus de sélection et des mêmes critères d'exclusion, permettant ainsi de gérer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de manière cohérente.

Conformément à notre engagement en matière de développement durable, CA Indosuez est convaincue que privilégier des émetteurs et des entreprises est essentiel pour promouvoir des pratiques durables et responsables qui contribuent positivement à la société et à l'environnement, et ainsi contribuer à diminuer les principales incidences négatives (PAI). En outre, puisque CA Indosuez ne contrôle pas directement les investissements sous-jacents des gestionnaires de fonds tiers qu'elle sélectionne, certains de ces fonds peuvent inclure des instruments non conformes à notre politique ESG, ce qui pourrait nuire au développement durable. Pour atténuer cet impact négatif, CA Indosuez réalise des due diligences sur les gestionnaires afin d'évaluer leur politique ESG et de s'assurer qu'elle est alignée avec les principes du groupe.

En 2024, CA Indosuez n'a pas fixé de critères ou de seuils basés sur les PAI pour sélectionner les instruments ou prodiguer des conseils à leur sujet, ni de méthodologie de classement.

## AVERTISSEMENTS

*Le présent document réglementaire vise à assurer la transparence des impacts négatifs sur les facteurs de durabilité, conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088.*

*Les informations fournies dans le présent document doivent être considérées comme ayant un caractère général et n'ont en aucun cas l'intention d'être adaptées à votre situation personnelle.*

*Ce document ne constitue pas un conseil en investissement ni une recherche indépendante ou objective en matière d'investissement.*

*Ce document n'est pas non plus une invitation à acheter, vendre, souscrire ou effectuer toute autre transaction sur des instruments financiers, y compris, mais sans s'y limiter, des actions, des obligations et des parts d'organismes de placement collectif.*

*L'engagement de recevoir des services financiers de la part de CA Indosuez ou de souscrire à un fonds fera l'objet d'un contrat écrit et/ou d'une souscription en bonne et due forme conformément aux documents réglementaires du fonds.*

*Les performances passées ne garantissent pas les performances futures. Bien que ce document et son contenu aient été préparés avec le plus grand soin, les informations et données environnementales, sociales et de gouvernance (« informations ESG ») fournies dans ce document peuvent devenir incorrectes ou incomplètes à la suite de clarifications et/ou des positions émises par les autorités européennes et/ou les régulateurs nationaux.*

*CA Indosuez ne peut être tenu responsable de tout changement, positif ou négatif, des informations ESG.*

*© CA Indosuez, 2025, tous droits réservés.*

*Ce document ne peut être reproduit, dupliqué, diffusé, stocké dans un fichier de données automatisé, divulgué, en tout ou en partie, ou distribué à d'autres personnes, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, à des fins publiques ou commerciales, sans l'accord écrit préalable de CA Indosuez.*

*L'utilisateur de ce document reconnaît et accepte que le contenu est protégé par des droits d'auteur et qu'il contient des informations exclusives d'une valeur substantielle.*

*Le fait d'avoir accès à ce document ne transfère pas les droits de propriété quels qu'ils soient, ni le titre et les droits de propriété.*

*Les informations contenues dans ce document, les droits qui y sont attachés et les protections juridiques qui s'y rapportent demeurent la propriété exclusive de la CA Indosuez.*

*CA Indosuez | 17, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris, France*